

III. principes de financement

L'ASTM défend un travail qui allie professionnalisme et engagement tout en maintenant son autonomie et son droit d'initiative vis-à-vis de nos partenaires, des donateurs et des institutions de financement.

- Le financement des activités de l'ASTM repose sur des dons privés et des subventions publiques.
- Les dons privés sont considérés comme une expression de solidarité individuelle à l'égard de l'ensemble des activités développées par l'ASTM.
- Les subventions publiques sont considérées comme une expression de solidarité collective. Elles sont valorisées par le fait qu'elles passent d'acteurs de la société civile au Nord vers des acteurs de la société civile au Sud.
- Toute campagne de collecte de fonds doit respecter la dignité de l'être humain et éviter les images catastrophiques ou idylliques, conformément au code de conduite « Images et Messages » de CONCORD.
- Les donateurs privés et les bailleurs de fonds publics soutiennent l'ASTM dans la mise en oeuvre de ses orientations politiques et stratégiques tant au Nord qu'au Sud. Ils n'ont pas d'influence sur les orientations politiques et stratégiques de l'ASTM.
- Les donateurs ont le droit d'être informés des actions et du fonctionnement de l'ASTM en toute transparence.

IV. principes de fonctionnement

L'ASTM a mis en place des structures démocratiques et participatives, qui laissent place à l'initiative personnelle tout en veillant à la cohérence de l'ensemble des activités.

- Le fonctionnement de l'ASTM repose sur la coopération entre permanents et bénévoles et accorde une grande importance à l'implication de toutes les personnes actives à tous les niveaux d'activité.
- Les décisions sont prises de façon démocratique, transparente et participative.
- Tous les organes de l'association sont appelés à définir et à suivre les orientations de l'ASTM ;
- Toutes les personnes impliquées doivent avoir le souci de l'efficacité de l'organisation et de la gestion, ainsi que de l'efficacité au niveau de l'utilisation des moyens.
- L'ASTM est composée de différents secteurs de travail (agences) placées sous la responsabilité d'un ou plusieurs permanents, et bénéficiant du soutien d'un groupe de bénévoles.
- Outre les secteurs de travail, différents groupes de travail ad hoc, assurent le suivi de certaines thématiques de travail de l'ASTM.

La structure décisionnelle est composée de différents organes :

- L'assemblée générale statutaire est annuelle, elle regroupe les membres effectifs et constitue l'organe suprême de l'association.
- Le conseil d'administration se réunit chaque mois et définit les objectifs, les priorités et les plans de travail des différents secteurs sur une base annuelle ; il prend les décisions sur les choix stratégiques.
- Le conseil de gestion se réunit chaque mois et gère les affaires courantes de l'association ; il veille à la mise en oeuvre des décisions adoptées par le CA.
- La coordination permanente assure la mise en oeuvre quotidienne des décisions prises par les différents organes, tout en assurant la cohérence de l'ensemble des activités.



Adoptée lors de l'assemblée générale du 25 avril 2006, la présente charte constitue la référence pour les membres de l'Action Solidarité Tiers Monde a.s.b.l. Elle rappelle les valeurs au nom desquelles ils/elles décident de s'unir et d'agir ensemble, leurs objectifs et les principes de fonctionnement de l'ASTM.

I. vers un monde solidaire

Les membres de l'ASTM sont conscients du fait que le mal-développement dans le monde actuel touche les pays du Nord autant que les Pays du Sud, mais que les causes se situent principalement chez nous, dans les centres du pouvoir économique et politique. Nous, membres de l'ASTM, sommes convaincus qu'un changement vers un monde plus juste est possible et que tout individu a la responsabilité et le devoir de mettre tous les moyens en oeuvre pour y parvenir.

1. valeurs auxquelles nous adhérons

L'ASTM agit pour un développement fondé sur les droits humains et les valeurs suivantes :

- la solidarité vécue entre les différentes populations, nations et cultures du monde ;
- la démocratie participative et le droit à l'autodétermination des peuples comme base du développement économique, social, culturel et politique ;
- la justice sociale et économique en tant que cadre de l'émancipation des groupes et des personnes dans un environnement libre, pacifique et équitable ;
- le développement durable en tant qu'expression de la responsabilité de tout individu et de toute collectivité à l'égard des générations futures ;
- l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- la diversité culturelle et le droit à la liberté de conscience.

2. objectifs que nous poursuivons

Un réel changement vers un monde plus juste n'est réalisable qu'à partir d'une solidarité vécue entre les différentes populations et cultures du monde. La politique gouvernementale ne répond pas toujours de façon appropriée aux défis du mal développement. L'ASTM veut contribuer au changement réel par :

- la création de réseaux entre les sociétés civiles du Nord et du Sud ;
- le soutien aux mouvements sociaux du Sud dans la lutte pour leur émancipation économique, politique et sociale ;
- la promotion au Nord d'images proches de la réalité des pays du Sud, tout en combattant les stéréotypes et idées préconçues ;
- la défense de la richesse et de la diversité culturelles ;
- des orientations politiques au Nord et au Sud qui accordent un rôle central aux préoccupations des gens et de leurs organisations.

II. stratégie générale

L'ASTM reconnaît une égale importance et une complémentarité aux trois volets de son activité :

1. Les projets de solidarité
2. L'éducation au développement
3. L'analyse et l'action politique

Cette triple approche détermine les stratégies et le fonctionnement de l'association.

1. Les projets de solidarité

Tout être humain a le droit de mener une vie libre d'oppression et de misère. La pauvreté et le mal développement ne sont pas naturels mais le résultat de situations d'injustice créées et maintenues par les actions humaines. La coopération au développement constitue donc un devoir et ne doit jamais être perçue comme un geste de charité.

À la base des projets de solidarité se trouve le partenariat avec des organisations du Sud. Un partenariat fondé sur la réciprocité et qui dépasse un simple appui financier pour prendre la forme d'une collaboration politique. À son tour, cette collaboration contribue à la définition des orientations de notre agenda politique et de nos actions d'éducation au développement. Le partenaire est le maître d'oeuvre de toute action soutenue, et c'est lui qui est responsable de l'identification et de l'exécution des projets. L'ASTM peut jouer un rôle d'accompagnateur selon les besoins du partenaire concerné.

Les principaux domaines d'activité des projets de solidarité visent l'accomplissement des DESC (droits économiques, sociaux et culturels), notamment :

- la souveraineté alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles ;
- le renforcement du rôle des femmes et l'appui aux activités créatrices de revenu ;
- le renforcement institutionnel des organisations partenaires ;
- le droit à la santé et à l'éducation.

Le partenariat se construit :

- dans le respect des réalités du pays concerné et des besoins et compétences de l'organisation partenaire ;
- dans la confiance. L'intensité de notre suivi dépendra des capacités du partenaire et des demandes spécifiques formulées par ce dernier ;
- dans le long terme ;

avec des partenaires :

- ancrés dans la réalité de leur milieu social, et disposant de structures démocratiques et transparentes ;
- dotés d'une autonomie d'action et de décision par rapport aux autorités politiques et religieuses ;
- entretenant des relations étroites avec la population bénéficiaire ;
- disposant des capacités financières et des moyens nécessaires, en termes de ressources humaines et d'infrastructures, pour la bonne gestion des actions envisagées.

2. L'éducation au développement

L'ASTM considère l'éducation au développement comme un processus visant à promouvoir la prise de conscience et le changement des comportements sur les plans individuel et collectif en vue d'un monde plus juste.

Pour l'ASTM, l'Éducation au Développement a pour objectifs de :

- permettre une meilleure compréhension des interdépendances et des mécanismes qui engendrent des relations injustes entre le Nord et le Sud ;
- promouvoir le dialogue interculturel reposant sur le respect et l'égalité ;
- contribuer à démanteler les stéréotypes et idées préconçues en montrant une image proche de la réalité des pays du Sud ;
- promouvoir des valeurs et attitudes qui favorisent la solidarité Nord-Sud et des changements de comportements qui participent à un monde juste.
- Susciter et renforcer des actions de mobilisation et de solidarité entre les sociétés du Nord et du Sud.

Les activités de l'ASTM en matière d'éducation au développement :

- s'inspirent des réalités des pays du Sud ;
- préconisent des méthodes qui permettent au public de changer de perspective ;
- favorisent l'apprentissage en termes de savoir, de savoir faire et de savoir être ;
- sont orientées vers l'action individuelle et collective.

3. analyse et action politique

L'ASTM considère ses actions politiques comme des composantes essentielles de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité active. Les actions politiques de L'ASTM visent à :

- analyser les développements politiques et économiques aux niveaux national, européen et international ;
- veiller à la cohérence des politiques luxembourgeoises et européennes en vue d'un développement durable dans toutes ses composantes ;
- influencer les instances décisionnelles politiques et économiques, en vue de changements structurels dans les rapports entre le Nord et le Sud ;
- relayer la voix du Sud dans les médias des pays du Nord.